

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 2 octobre 2009

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 140 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Francis ALLOUCH - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Olivier BLANC - Roland BLUM - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Vincent BURRONI - Xavier CACHARD - René CAMPIONI - René CANEZI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Eric DIARD - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - André ESSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelynne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Jean-Paul MARIA-FABRI - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Roger MERONI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Bernard MOREL - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Christine ORTIZ - Frédéric OUNANIAN - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gerard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Roland POVINELLI - Tahar RAHMANI - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBRAGIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - André VARESE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Michel AMBROSINO représenté par Christian MAYADOUX - Jean-luc BENNAHMIAS représenté par Christophe MADROLLE - Alexandre BIZAILLON représenté par Christophe LOPEZ - Jean-Louis BONAN représenté par Jean-Paul MARIA-FABRI - Sylvia BONIFAY représentée par Pascal GILLET - Philippe CAMILLIERI représenté par Roland GIBERTI - Gérard CHENOZ représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - Eric DI MECO représenté par Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON représentée par Martine GOELZER - Mourad KAHOUl représenté par Paul HUBAC - Laurent LAVIE représenté par Patricia COLIN - Christophe MASSE représenté par Marie-Thérèse MINASSIAN - Jean-Louis MOULINS représenté par Marie-Louise LOTA - Gilles PAGLIUCA représenté par Myriam SALAH-EDDINE - Jean-Pierre REPIQUET représenté par Alain LAURENS - Maxime TOMMASINI représenté par Mireille BALOCCO - Jocelyn ZEITOUN représenté par Antoine LORENZI.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

VOI017-1533/09/CC

■ Approbation de la convention tripartite relative au réaménagement de la Place François Moisson à Marseille, 2ème arrondissement.

DIV01AG 09/3657/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

La place François Moisson est située à proximité de la Vieille Charité à Marseille, dans le quartier du Panier (2ème arrondissement). La rue François Moisson s'achève par deux volées de marches qui donnent accès à la rue Trigance et donc sur l'arrière du bâtiment de la Vieille Charité, classée Monument Historique. Il s'agit de l'un des principaux accès piétonniers au quartier du Panier.

En décembre 2004, des enseignants de l'école élémentaire François Moisson ont pris contact avec le Bureau des Compétences et Désirs - une association d'art contemporain qui œuvre à créer et révéler des liens entre l'art contemporain et la société - pour réaliser un atelier dans le cadre de leur projet d'école sur la citoyenneté. Sur une proposition du Bureau des Compétences et Désirs, l'architecte Olivier BEDU a mené avec les élèves un atelier de sensibilisation à l'urbanisme.

L'atelier a permis de faire un diagnostic des usages sur la place : fréquentation, déplacements, végétation, comportements. Celui-ci fait apparaître que l'état actuel de la place ne permet pas une cohabitation harmonieuse entre les différents usages constatés, liés à la vie de l'école ou à celle du quartier.

Désireux de donner un prolongement à ce constat, les enseignants ont souhaité passer commande à l'architecte d'un aménagement susceptible de pallier concrètement les inconvénients énumérés ci-dessus.

Le Bureau des Compétences et Désirs est en effet agréé par la Fondation de France pour la mise en œuvre de l'action « Nouveaux commanditaires », qui permet à des citoyens confrontés à des enjeux de société ou de développement d'un territoire, d'associer des artistes contemporains à leurs préoccupations par le biais d'une commande d'œuvre.

Différents acteurs interviennent financièrement et techniquement dans le projet de réaménagement de la place. Ainsi la Ville de Marseille par sa Mairie des 2^e et 3^e arrondissements, le Conseil Général des Bouches-du-Rhône prennent part à l'opération artistique.

Cette œuvre architecturale s'inscrit en outre dans un contexte de médiatisation de la cité phocéenne qui fera de celle-ci, la capitale européenne de la culture en 2013. Elle comprend l'aménagement d'une plate-forme principale et de trois îlots distincts, réalisés en béton teinté. L'idée directrice de l'œuvre est celle d'un banc de sable qui abrite des activités statiques (s'asseoir, attendre, discuter) et qui permet les déplacements et les activités des enfants scolarisés à proximité (trajet cantine – école, jeux...). Adossée au bâtiment du restaurant scolaire, la plate-forme principale intègre dans sa masse des éléments préfabriqués permettant aux usagers de stationner.

Cette opération d'aménagement est le résultat d'une commande exclusive des riverains, et est financée dans ses phases de prestations intellectuelles par les fonds exclusifs émanant de la Fondation de France. En tant que maître d'ouvrage de l'opération envisagée, la Communauté Urbaine conclura les marchés de travaux d'aménagement nécessaires à l'installation de l'œuvre et se réservera la possibilité d'accepter

toutes les subventions, fonds de concours ou offres de concours publiques ou privées concernant la réalisation dudit ouvrage public.

La présente délibération vise à approuver la convention ci-annexée, comprenant un document intitulé « projet de requalification urbaine ». Cette convention définit les droits et obligations ainsi que les relations techniques et financières entre chacune des parties afin de réaliser l'œuvre artistique de réaménagement urbain de la Place François Moisson.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération 004/314/08/CC du 31 mai 2008 portant délégation du Conseil Communauté au Président et au Bureau.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que le réaménagement artistique de la place François Moisson implique l'approbation d'une convention tripartite entre la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, le Cabinet d'Architecture Struc Archi et le Bureau des Compétences et Désirs ;
- Que cette convention a pour objet de définir les droits et obligations ainsi que les relations techniques et financières entre chacune des parties.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée la convention tripartite, ci-annexée, entre la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, le Cabinet d'Architecture Struc Archi et le Bureau des Compétences et Désirs, relative à la réalisation d'une œuvre artistique de réaménagement de la place François Moisson à Marseille, 2^{ème} arrondissement.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

Pour Visa,
La Vice-Présidente Déléguée à la Voirie
et Grandes Infrastructures Routières

Danielle MILON

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Voirie et signalisation

Christophe MASSE

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI